

Résultats obtenus en 1998

Pour accroître les débouchés des exportateurs canadiens, le Canada a activement soutenu les efforts du gouvernement japonais en vue de stimuler l'économie japonaise au moyen de la déréglementation, du renforcement de la politique de concurrence et d'une libéralisation accrue du marché. Dans le contexte de cet environnement dynamique, le Canada et le Japon ont abordé une série de problèmes qui préoccupaient depuis longtemps les entreprises canadiennes :

- En juin 1998, le ministère de la Construction a adopté une loi qui a eu essentiellement pour effet d'axer la loi sur les normes de construction sur un système fondé sur le rendement.
- Le rapport du Comité d'orientation des normes agricoles du Japon du 20 octobre 1998 contenait de nombreuses recommandations qui devraient être favorables aux exportateurs canadiens. Par exemple, l'une d'entre elles suggérait la privatisation des services de classement et d'inspection et une *nouvelle harmonisation internationale des normes*. Le ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche applique maintenant les recommandations de ce rapport, y compris celles qui exigent des modifications législatives, qui doivent entrer en vigueur en 1999.
- Comme les exportateurs canadiens l'avaient demandé, le ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche est en train de réviser les normes japonaises du contreplaqué structurel pour tenir compte des placages en résineux dans le contreplaqué de classe 1 et pour tenir compte de l'évolution en faveur de normes fondées sur le rendement.
- Un employé du ministère japonais de la Construction a été affecté au Canada pour participer à l'évaluation et à l'élaboration de nouvelles normes qui puissent être appliquées au Japon, ce qui a permis d'améliorer et d'accélérer l'accès au marché japonais pour les produits de construction canadiens.
- Le Japon a offert de faciliter l'approbation de l'utilisation de clous canadiens dans la construction de bâtiments préfabriqués à expédier au Japon, à condition que le Canada montre que ses fabricants de clous respectent les normes industrielles du Japon ou que le Canada produise des données de force équivalente. Un tel changement pourrait réduire le coût et les difficultés auxquelles sont confrontées les PME dans la commercialisation au Japon de bâtiments préfabriqués.
- Le Japon a accepté les normes canadiennes de la Commission nationale de classification des sciages pour les assemblages à entures multiples et pour le bois classé par contrainte mécanique. Des progrès devraient être réalisés pour l'approbation d'une demande similaire concernant les panneaux de particules orientées.
- Les régimes japonais pour épargnants et titulaires de polices d'assurance, dans le domaine des valeurs mobilières et dans celui de l'assurance-vie, ont été rajustés pour protéger les institutions financières étrangères qui veulent pénétrer sur le marché japonais contre les obligations antérieures découlant des difficultés actuelles du secteur financier interne du Japon.
- Le ministère japonais de la Santé et du Bien-être a approuvé quatre variétés transgéniques de colza canola canadien, en plus des six variétés déjà approuvées en 1996 et 1997.
- Les exportations canadiennes de spiritueux distillés ont plus que doublé. Cette augmentation résulte du fait que le Japon a diminué ses tarifs douaniers et taxes d'accise en raison de ses obligations découlant des constatations d'un Groupe spécial de l'OMC sur le régime japonais de taxes sur les liqueurs.

Priorités du Canada en 1999

Les mesures tarifaires formelles du Japon ont été régulièrement réduites à la suite de séries successives de négociations sur le commerce multilatéral. En 1998, plus de 70 p. 100 des exportations canadiennes pénétraient au Japon en franchise de droits. Cependant, même après l'application des réductions tarifaires obtenues dans le cadre de l'Uruguay Round, des taux tarifaires moyens élevés continuent de s'appliquer à de nombreuses exportations canadiennes, en particulier aux produits agroalimentaires à valeur ajoutée.

Dans les prochaines négociations de l'OMC, le Canada s'efforcera d'obtenir l'élimination de droits de douane appliqués aux huiles végétales (en particulier au colza canola), aux aliments transformés, aux produits forestiers (papier journal, bois d'œuvre d'épinette-pin-sapin, contreplaqué en résineux, placages lamellés, panneaux à particules orientées et poutres lamellées), aux viandes rouges, au poisson et aux métaux non ferreux.

Le Canada poursuit ses efforts en vue d'obtenir l'élimination d'obstacles techniques et réglementaires spécifiques, afin de favoriser les exportations canadiennes dans des secteurs prioritaires tels que les produits alimentaires et les matériaux de construction.